



Retracting refused by seller

Par **apa478_old**, le **24/02/2010** à **14:48**

Bonjour,

Mon père a acheté le 09/02/2010 un véhicule au prix de 25000€ chez un concessionnaire. il a fait cet achat en 1/2heure par impulsion sans prévenir ma mère, pour lui causer des soucis supplémentaires et l'embêter.

Il n'a plus toute sa tête en ce moment.

Il a donné un acompte de 3000€ et le reste à la livraison (pas de crédit).

Ma mère n'a pas les moyens de payer cet achat.

Elle a envoyé un courrier de rétractation le 11/02/2010.

Le 24/02/10, le vendeur lui envoie un RAR en indiquant que mon père n'a pas le droit de se rétracter car il ne s'agit pas d'un démarchage à domicile et il n'a pas demandé de crédit.

Que faire pour l'aider? elle n'en peut plus de réparer les torts causés par mon père. Il fait tout pour la mettre dans la m....

Ils st mariés sous la communauté des biens, a-t'il le droit d'acheter tout et n'importe quoi qd ça lui chante?

Merci de votre aide